

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS DE CERTAINS TYPES DE POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE (PET) ORIGINAIRES D'ISRAËL

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 806/2010 du Conseil du 13 septembre 2010 (JOUE L 242 du 15/09/2010), les règlements (CE) n° 1292/2007 et n°367/2006 instituant un droit compensateur définitif sur les importations de feuilles de P.E.T originaires d'Israël est modifié.

A l'article 2, paragraphe 4 du règlement (CE) n°1292/2007, et à l'article 1^{er} paragraphe 3 du règlement (CE) n°367/2006 la société suivante est ajoutée à la liste des sociétés exemptées de l'application du droit antidumping et du droit compensateur :

"SZP Plastic Packaging Products Ltd PO Box 53, Shavei Zion, 22086 Israël (code additionnel A964)"

Les droits compensateurs perçus après le 7 janvier 2010 en vertu de l'article 1^{er}, paragraphe 1, du règlement (CE) n°367/2006 sur les importations de SZP Plastic Packaging Products Ltd sont remboursés aux importateurs concernés. Les demandes de remboursement ou de remise sont introduites auprès des autorités douanières nationales conformément à la réglementation douanière applicable.

Les autorités douanières sont invitées à cesser l'enregistrement des importations. Aucun droit antidumping n'est perçu sur les importations enregistrées.

Le paragraphe 2 du présent avis s'applique avec effet rétroactif à compter du 7 janvier 2010.